



ADHESION CONTRAT GROUPE RC VELIVOLE. CENTRE AERONAUTIQUE DE BEYNES

Vous avez consulté notre Cabinet AEROPREVOYANCE, SAS NOTAM
dont les informations légales figurent en pied de page,
pour adhérer au contrat d'assurance Groupe Vélivole N° 18/10491/4
négocié et souscrit par votre club auprès de :

ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALITY SE
(succursale en France)
Département aviation
1, Cours Michelet – CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Par notre intermédiaire

L'offre d'adhésion ci-après tient compte des besoins et exigences que vous nous avez déclaré le.....

Vos déclarations ont servi de base au choix de la formule de garanties et à la tarification.

Vous reconnaissez que vos déclarations ci-dessous sont sincères et exactes.

Dans le cas où vous constateriez des erreurs ou omissions et dans le cas où vos besoins viendraient à changer en cours d'année sportive, il convient de revenir vers nous.

Toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte entraîne suivant le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) ou L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Votre besoin et votre situation :

Je pratique le Vol à Voile et suis membre actif de l'association vélivole :

CENTRE AERONAUTIQUE DE BEYNES

J'ai une expérience totale de **XXXXX** HDV en tant que Commandant de bord sur planeur

Je ne pratique pas la compétition / Je pratique la compétition / et je pratique la Voltige

Bon pour accord, Signature

page 1

SAS NOTAM 55 avenue Maréchal Foch 93360 NEUILLY PLAISANCE France Tel : + 33 (0) 616170751

Mail : contact@notam.fr www.aeroprevoyance.fr

Société par Actions Simplifiée de courtage d'assurances au Capital de 10.000 € ; RCS Bobigny 823304498 ; APE 6622Z ; inscrit à l'ORIAS n°16006329 www.orias.fr
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L512-5 et 512-7 du Code des Assurances ; sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taibout 75009 Paris Tel +33 1 49954000 site internet www.acpr.banque-france.fr; Réclamations : SAS NOTAM / Aéroprévoyance Service réclamations 55 avenue Maréchal Foch 93360 NEUILLY PLAISANCE . Médiation : Elle doit faire l'objet d'une réclamation préalable adressée directement au courtier. Pour saisir le médiateur de l'assurance: Médiateur de l'assurance, Pôle CSCA TSA 50110 75441 PARIS Cedex 09 ou sur le site :www.mediation-assurance.org

Assurance Responsabilité Civile :

Je souhaite assurer ma Responsabilité Civile en tant que pilote pour les dommages accidentels causés aux tiers du fait des aéronefs qui m'appartiennent ou mis à ma disposition pour l'exercice du Vol à voile.

Je souhaite également assurer ma Responsabilité Civile à raison des dommages accidentels causés aux tiers survenant à l'occasion des activités au sol.

Assurance Individuelle Accident :

L'assurance Individuelle Accident a pour objectif d'indemniser de manière forfaitaire le préjudice subi par l'adhérent ou ses ayants-droits, en cas de décès ou d'invalidité causés dans le cadre des activités vélivoles. Les options de garanties concernent uniquement les capitaux décès et invalidité. Les garanties rapatriement, frais de traitement et indemnités journalières sont communes aux deux formules de garanties.

Le détail des garanties est stipulé en pages 11 et 12 du contrat groupe vélivole disponible sur le site internet <https://www.aeroprevoyance.fr/domaines-dactivite/assur-av-gen/> et dont vous reconnaissez avoir pris connaissance.

Je déclare en outre avoir été informé que les sports aériens sont considérés comme des activités « à risques » par les assureurs et à ce titre, donnent lieu à des clauses d'exclusion de garanties dans les contrats d'assurance vie et les contrats d'assurance Emprunteurs.

Je souhaite être recontacté afin d'obtenir des informations pour des garanties complémentaires : **OUI / NON.**

Mes coordonnées Personnelles :

MONSIEUR / MADAME

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

TELEPHONE 1

TELEPHONE 2

EMAIL

Bon pour accord, Signature

page 2

SAS NOTAM 55 avenue Maréchal Foch 93360 NEUILLY PLAISANCE France Tel : + 33 (0) 616170751

Mail : contact@notam.fr www.aeroprevoyance.fr

Montant des garanties :

Mes garanties seront les suivantes :

Responsabilité Civile Accident « Aéronef » telles que définies par la Garantie 1 du contrat vélivole :

- Responsabilité Civile accident aéronef y compris rachat partiel des exclusions « risques de Guerre AVN52 E » :
MONTANT DE LA GARANTIE : **5.000.000 euros**
- Responsabilité Civile « admise » à l'égard des passagers (dommages corporels) :
MONTANT DE LA GARANTIE : **115.000 euros**

Responsabilité Civile Terrestre non aérienne attachée à la qualité de membre du Club :

MONTANT DE LA GARANTIE : **1.524.490 euros**

Garantie Individuelle Accident (en euros):

GARANTIE IV INDIVIDUELLE ACCIDENT		
aux conditions du contrat d'Assurance Multirisque Vélivole n° 18/10491 dont l'assuré reconnaît avoir pris connaissance.		
GARANTIES / FORMULES	1	2
- En cas de décès	9150	18300
- En cas d'infirmité permanente totale	18300	36600
- Rapatriement (dont coût funéraire: 1145 euros)		4600
- Frais de traitement		2300
- Indemnités journalières		15,24
IMPORTANT		
- Prise d'effet de garantie:		
	Le bénéfice de la formule choisi est conditionné à l'encaissement effectif de la cotisation correspondant.	
- Frais de traitement:		
	Les frais de traitement seront réglés après présentation de facture après épuisement des prestations servies par la Sécurité Sociale ou tout autre organisme garantissant l'assuré.	
- Indemnités journalières:		
	Les prestations liées à cette garantie ne seront versées que sous réserve que les bénéficiaires de l'indemnité exercent une activité professionnelle et justifient de la perte d'un salaire ou de revenu.	
	L'indemnisation globale ne pourra en aucun cas excéder le montant de la perte réellement subie. Durée maximum d'indemnisation 300 jours; franchise 4 jours.	

Compte tenu de ma situation personnelle, je choisis la **Formule de base 1 / Formule renforcée 2**

Bénéficiaire(s) en cas de décès :

Clause type : « Le conjoint survivant, à défaut les enfants nés ou à naître, à défaut les ascendants directs, à défaut les Ayants-droit. »

ou

Bénéficiaire (s) désigné (s) : NOM PRENOM DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

Bon pour accord, Signature

page 3

SAS NOTAM 55 avenue Maréchal Foch 93360 NEUILLY PLAISANCE France Tel : + 33 (0) 616170751

Mail : contact@notam.fr www.aeroprevoyance.fr

Durée des garanties :

Les garanties sont valables sous réserve d'encaissement de la prime, de la date de d'adhésion au contrat mentionnée sur la proposition jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours.

Par dérogation, les adhésions enregistrées postérieurement au 1^{er} novembre de l'année civile sont valables jusqu'au terme de l'année civile suivante.

Limites géographiques :

Les limites géographiques du contrat sont fixées à l'Europe.

Dans le cas d'une pratique au-delà de ces limites, il convient d'en avertir le Cabinet AEROPREVOYANCE en respectant un préavis de 8 jours.

Tarification

TARIFICATION	Adhérent annuel		Initiation Journée	Stagiaire Militaire Etranger 1 mois
	Moins 25 ans	Plus 25 ans		
Formule de base	55	88	11	38
Formule renforcée	80	135	NON	NON

Compte tenu de mon âge et du choix des garanties, il est perçu une cotisation de : **XXXXXX** € TTC

Comprenant l'ensemble des frais taxes et accessoires.

La prime perçue n'est en aucun cas remboursable en cas de cessation des activités véliques en cours d'année

Bon pour accord, Signature

page 4

SAS NOTAM 55 avenue Maréchal Foch 93360 NEUILLY PLAISANCE France Tel : + 33 (0) 616170751

Mail : contact@notam.fr www.aeroprevoyance.fr

Société par Actions Simplifiée de courtage d'assurances au Capital de 10.000 € ; RCS Bobigny 823304498 ; APE 6622Z ; inscrit à l'ORIAS n°16006329 www.orias.fr
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L512-5 et 512-7 du Code des Assurances ; sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taibout 75009 Paris Tel +33 1 49954000 site internet www.acpr.banque-france.fr; Réclamations : SAS NOTAM / Aéroprévoyance Service réclamations 55 avenue Maréchal Foch 93360 NEUILLY PLAISANCE . Médiation : Elle doit faire l'objet d'une réclamation préalable adressée directement au courtier. Pour saisir le médiateur de l'assurance: Médiateur de l'assurance, Pôle CSCA TSA 50110 75441 PARIS Cedex 09 ou sur le site :www.mediation-assurance.org

Validation de l'offre :

Pour valider l'adhésion :

- Marquer votre accord avec signature de chacune des 4 premières pages
- Indiquer ci-dessous la date d'effet souhaitée et signer l'offre en page 5
- Renvoyer l'adhésion signée par courrier ou par mail à SAS NOTAM / Aéroprévoyance.
- Joindre la copie d'une pièce d'identité (sauf si déjà transmise avec le questionnaire)
- Joindre le règlement si paiement par chèque ou avis de virement

DATE D'EFFET SOUHAITEE :

01/01/2020

La garantie ne sera effective que sous réserve du paiement de la cotisation.

- **Je déclare ne pas être ou ne pas avoir été une « Personne Politiquement Exposée » (PPE) (Personnes physiques qui occupent des fonctions publiques importantes, pas nécessairement politiques, liées à un pouvoir de décision significatif – Se référer à la Directive Européenne relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme).**
- **Je déclare que les déclarations ou réponses qui ont servi de base à l'établissement du présent document sont sincères et exactes et reconnais avoir pris connaissance du présent document avant la signature du contrat d'assurances et disposer des Conditions générales et particulières applicables.**

VENTE A DISTANCE – DROIT A RENONCIATION

Les dispositions ci-après s'appliquent aux contrats exclusivement conclus à distance au sens de l'article L112-2-1 du Code des assurances, c'est-à-dire, exclusivement conclus au moyen de « une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à , et y compris la conclusion du contrat ».

- **Je dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter des présentes. La demande de renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Cabinet AEROPREVOYANCE SAS NOTAM selon le modèle de lettre en pièce jointe.**

Date:

NOM Prénom :

Signature :

REGLEMENT DE LA PRIME :

Les règlements par chèques sont à adresser à l'adresse en pied de page et libellés à l'ordre de SAS NOTAM

Les virements sont faits à mon compte banque CIC OPERA

IBAN : FR76 3006 6100 0500 0203 4570 393 BIC : CMCIFRPP

Page 5 et dernière

SAS NOTAM 55 avenue Maréchal Foch 93360 NEUILLY PLAISANCE France Tel : + 33 (0) 616170751

Mail : contact@notam.fr www.aeroprevoyance.fr